



ORDONNANCE COLLECTIVE

Ordonnance collective : Traitement de la constipation chez les patients suivis à la clinique de Prévention Optimale de l'Insuffisance Rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS.	Numéro Néphrologie-09
---	---------------------------------

DESCRIPTION : Initiation et ajustement de la thérapie médicamenteuse utilisée dans le traitement de la constipation afin de contrôler les symptômes chez les patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. Le pharmacien initie ou ajuste la thérapie médicamenteuse utilisée dans le traitement de la constipation en fonction des nomogrammes décisionnels et en fonction de son jugement clinique. Le pharmacien assure le suivi de l'efficacité de la thérapie médicamenteuse.	DATE DE MISE EN VIGUEUR :	DATE DE RÉVISION :
---	----------------------------------	---------------------------

TITRE DU PROTOCOLE : Protocole pour le traitement de la constipation chez les patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. au CHUS.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Pharmacien : initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.

PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :

Pharmaciens affiliés au secteur de la néphrologie. Détenteurs d'une maîtrise *es science* et d'un baccalauréat en pharmacie (BPharm., MSc.). Les pharmaciens devront avoir eu au moins 4 semaines de formation (équivalent à 20 jours) à la clinique Prév.O.I.R.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Patients suivis à la clinique PrévOIR du CHUS.
- Définies dans le protocole ci-joint.

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- Patients hospitalisés ou inscrits à l'urgence.
- Mesures non pharmacologiques et médicaments contre la constipation contre-indiqués :
 - Lait de magnésie
 - Huile minérale
 - Le jus de pruneaux n'est pas indiqué en raison de sa forte teneur en potassium et phosphore.
 - Il n'est pas recommandé d'augmenter la consommation de fibres en raison de leurs fortes teneurs en potassium et phosphore.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Soulagement des symptômes reliés à la constipation

Ordonnance collective :

Traitement de la constipation chez les patients suivis à la clinique de Prévention Optimale de l'Insuffisance Rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS.

Numéro

Néphrologie-09

PROTOCOLE : Protocole pour le traitement de la constipation chez les patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. au CHUS.

TITRE: NOMOGRAMME #1 :

Nomogramme décisionnel du traitement de la **constipation chronique**.

Symptômes de constipation chronique ? (Voir annexe 1)

1^{ère} étape

- Ajout 3-4 pruneaux /jour (égal à 1 portion de fruits) Ne pas conseiller jus de pruneau car trop riche en K+ et PO4
 - et/ou Ajout émollient : docusate de Na 100-200mg/jour (code RAMQ : GI28)
 - et/ou Ajout stimulant : sennosides 8.6-17.2 mg po hs prn ou bisacodyl 5-10 mg po hs prn (code RAMQ : GI28)

2^{ème} étape

- Émollient : ↑ graduelle docusate de Na ad 600 mg/jour
 - et/ou Stimulant : ↑ graduelle du sennosides ad dose maximale (100 mg/jr) ou bisacodyl (30 mg/jour)

3^{ème} étape

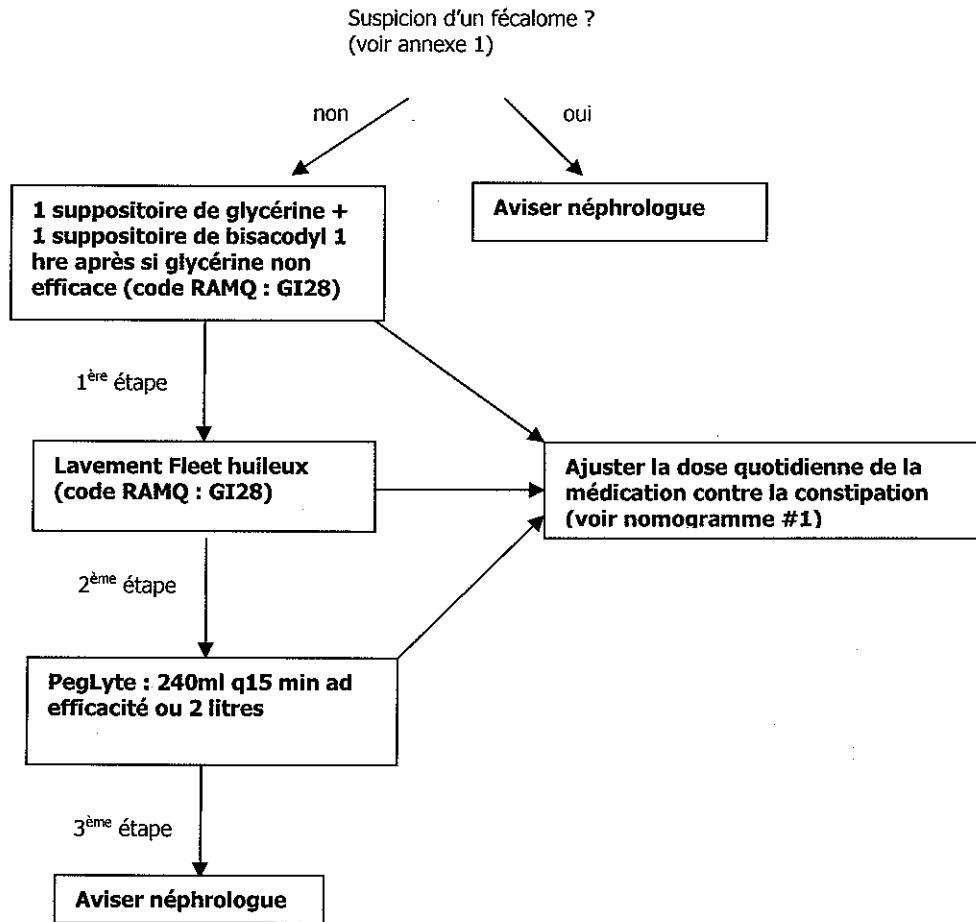
Ajout laxatif osmotique : lactulose (15 ml bid) ad dose maximale (120 ml/jour) (code RAMQ : GI28)

4^{ème} étape

Aviser néphrologue

TITRE: NOMOGRAMME #2

Nomogramme décisionnel du traitement de la **constipation aiguë (absence de selles > 2 jours du cycle habituel)**



Annexe 1

- **Symptômes reliés à la constipation :**
 - ✓ Plénitude abdominale
 - ✓ Distension abdominale
 - ✓ Sensibilité et douleur abdominale
 - ✓ Flatulence
 - ✓ Goût désagréable dans la bouche
 - ✓ Lassitude, malaise, céphalée
 - ✓ Diarrhées paradoxales en raison de la surcharge
 - ✓ Dysfonction urinaire
 - ✓ Anxiété

- **Symptômes reliés à la présence d'un fécalome :**
 - ✓ Constipation et symptômes reliés à la constipation
 - ✓ Inconfort rectal
 - ✓ Diarrhées paradoxales
 - ✓ Incontinence fécale et/ou urinaire
 - ✓ Nausées, vomissements, anorexie
 - ✓ Confusion
 - ✓ Insomnie
 - ✓ Fièvre, tachypnée
 - ✓ Arythmie
 - ✓ Douleur rectale spasmodique

- **Quelques informations nutritionnelles utiles :**
 - ✓ Le jus de pruneau n'est pas conseillé car trop riche en potassium et phosphore (les pruneaux sont acceptés à condition de limiter l'apport à 3-4 pruneaux par jour et de l'inclure comme une portion de fruits dans le nombre de portions autorisé quotidiennement).
 - ✓ Il n'est pas indiqué d'augmenter la consommation de fibres en raison de leurs apports élevés en potassium et phosphore.
 - ✓ Les graines de lin ne sont pas conseillées car elles augmentent de façon significative l'apport en protéines.

Références :

- 1) Uptodate mars 2008.
- 2) Guide de soins palliatifs 2002, chapitre 10 et 11, p :131-145.
- 3) Therapeutic choices 1995, chapitre 93, p : 702-707.
- 4) DrugDex system. Thompson micromedex, greenwood village, Colorado. Mars 2008.